



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

AVIS DE MOTION

À une séance ordinaire du Conseil municipal de La Guadeloupe, tenue le 11 avril 2022 à l'Hôtel de Ville de La Guadeloupe, à 21h sous la présidence de Mme Vanessa Roy, mairesse, et en présence des conseillers ci-après mentionnés :

Siège # 1 M. Pierre Grondin

Siège # 4 Mme Guylaine Gagnon

Siège # 2 M. Frédéric Poulin

Siège # 5 M. Vincent Breton

Siège # 3 M. Dave Roy

Siège # 6 M. Carl Boilard

Christiane Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette session.

Il a été statué notamment ce qui suit :

**AVIS DE MOTION, DE L'ADOPTION, LORS D'UNE PROCHAINE SÉANCE, DU
RÈGLEMENT NO 527-2022**

Avis de motion est donné, par la conseillère au siège # 4, Mme Guylaine Gagnon, qui sera adopté, à une séance subséquente, le règlement de type parapluie, portant le numéro 527-2022 intitulé « Dépenses en immobilisations et un emprunt de 349 080\$ », décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de reconstruction et de réfection sur bâtiments municipaux pour l'année 2022.

Un projet de règlement est également déposé.

Christiane Lacroix, directrice générale